



LES ECHOS



ZOOM SUR EN PAGE 2



📍 Le 15 décembre 2018, moment festif à Saint-Maurice-de-Beynost

EDITO

Nous aspirons tous à vivre en sécurité dans un climat social paisible. En la matière, nous revenons de loin. En 2013, le Préfet classe Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost en ZSP (zone de sécurité prioritaire), et attribue des moyens humains à la brigade de gendarmerie de Miribel au profit, et des financements consacrés à la vidéo protection de notre commune. Aujourd'hui les faits qui nous ont valu ce classement en ZSP ont régressé. La délinquance de voie publique a également diminué fortement. Les derniers travaux de requalification des quartiers de centres villes touchent à leur fin permettant d'espérer que cette amélioration soit pérenne. Préparer les citoyens de demain par la prévention de la délinquance est le travail indispensable que nous menons auprès de nos jeunes en difficulté. Malheureusement le Département nous lâche une fois de plus dans un domaine qui décidément n'est plus une priorité pour la majorité actuelle. Madame la Vice-Présidente aux affaires sociales est donc venue annoncer son retrait du financement, pour Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost, des éducateurs spécialisés qui interviennent auprès des jeunes en déserrance de nos quartiers. C'est à cette même Vice-Présidente que nous devons le départ de la Maison de l'Enfance de la Sathonette vers Dagneux, maison toujours pas en activité. Eh oui il ne fait pas bon être un enfant en difficulté sur la Côtière, décidément un secteur méprisé du Département ! Les deux municipalités ont donc saisi le Président du Département et le Député de la circonscription pour demander le maintien de ce dispositif. Nous souhaitons également que les conseillers départementaux de notre canton plaident notre cause et ne se rangent pas aux côtés de ceux qui déshabillent notre territoire.

Pierre GOUBET,
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



VIE MUNICIPALE PAGES 3 à 4

- 📍 Retour sur le conseil municipal du 15 novembre 2018
- 📍 Pose de la première pierre - *Les Allées Symphonie*
- 📍 Plan grand froid 2018
- 📍 Travaux
- 📍 Colis de fin d'année pour les aînés
- 📍 Commémoration de l'armistice de la grande guerre
- 📍 Voeux de la municipalité
- 📍 Marché

VIE ASSOCIATIVE PAGES 5 à 7

- 📍 Club Amitié Loisirs
- 📍 Jeunes sapeurs pompiers
- 📍 Sou des écoles
- 📍 Le foyer Saint-Maurice
- 📍 CT Dombes
- 📍 Vertical Côtière et le téléthon
- 📍 Saint-Maurice Côtière Volley
- 📍 ARTEMIS
- 📍 CSSBF
- 📍 Ain Sud Foot

VIE PRATIQUE PAGES 7 à 8

- 📍 Monoxyde de carbone - Attention danger !
- 📍 SOLIHA
- 📍 ADAPA
- 📍 Le cross des papillottes
- 📍 Agenda - Etat Civil - Permanences

LE 15 DÉCEMBRE, APRÈS UNE ANNÉE BLANCHE, LES COMMERCANTS ET LA MUNICIPALITÉ INVITENT LES MAURICIENS DE TOUS ÂGES POUR UN MOMENT FESTIF DEVANT LES COMMERCES.



Bonjour, les enfants, parents et grands-parents,



Cette année, je fais une halte à Saint-Maurice-de-Beynost.

Je serai le samedi 15 décembre à partir de 19 heures, route de Genève devant les commerces pour une soirée festive. La RD1084 sera fermée de 18 à 23 heures de l'avenue de la gare à la rue des Culées. Je vous proposerai des balades en calèche ainsi que des photos souvenirs.

Vos commerçants et la municipalité offriront respectivement amuse-bouche et vin chaud.



Le dimanche 16 décembre je passerai dans les rues de 8 à 14 heures avec mes fidèles servants pour la distribution de papillotes.

Petits et grands, venez nous rejoindre dès que vous entendrez les chants de Noël.

Les enfants écrivez votre lettre et vous me la donnerez à cette occasion

Όληρη θύνη
feliz Navidad
feliz natal
buon natale
αγάπη Χριστούγεννα
عيد ميلاد سعيد
Merry Christmas
giáng sinh vui vẻ



Le père Noël

RÉTOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

7. Questions des conseillers et informations diverses.

1- La SEMCODA a fait l'objet d'un rapport de la Cour Régionale des Comptes (CRC). Celle-ci a relevé des incohérences dans la gestion de la structure notamment dans l'augmentation de capital réalisée. J-F. PERNOT demande si la commune est impactée par ce rapport. M. le Maire répond que la commune ne fait pas partie des opérations «suspectes» relevées par la CRC puisqu'il n'y a pas eu de prise illégale d'intérêt de la part des élus de Saint-Maurice-de-Beynost.

2- M. CHARTON informe les élus des diverses soirées à venir sur la commune, notamment le café-théâtre prévu le 23 novembre à ARTEMIS. Il présente le programme du Téléthon.

3- M. ROUX remercie toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation des manifestations liées à la célébration du centenaire de l'armistice de 1918 et annonce la conférence «Médecine de guerre» du 16 novembre à la Sathonette. Cette année, les commerçants s'associent à la visite du Père Noël. Cette nouvelle manifestation aura lieu samedi 15 décembre à partir de 19h. Les vœux de la municipalité seront le 10 janvier 2019 à la salle des fêtes.

4- M. le Maire informe que l'ancien supermarché DIA devenu Carrefour Contact a réalisé les travaux nécessaires et a rouvert ses portes le 14 novembre 2018. Le souhait de la municipalité est de voir maintenu ce magasin.

5- M. Le maire informe le conseil des difficultés rencontrées par la commune de Beynost pour la construction de son nouveau projet en zone urbaine à la limite de La Boisse, le terrain est situé en zone bleue hors habitation depuis une nouvelle réglementation de 2017. La CCMP doit enclencher la compétence GEMAPI.

La séance est levée à 21h35.

Prochain conseil : Jeudi 20 décembre 2018.

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez également vous le procurer sur simple demande en mairie.

POSE PREMIERE PIERRE - LES ALLEES SYMPHONIE

Le 8 novembre 2018 à 11 heures, Monsieur Pierre Goubet, maire, et Monsieur Gilles Courteix, président de Linéa Construction Immobilière, procédaient à la pose de la première pierre de la résidence « les Allées Symphonie ». La livraison des premiers appartements de ce programme de 73 logements est prévue pour le quatrième trimestre 2019. C'est là une nouvelle création sur notre commune, proche de la gare, des commerces, des sites sportifs...



1. Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne M. Yvan HERZIG comme secrétaire de séance.

2. Approbation procès-verbal du 4 octobre 2018

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation.

M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal. La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Instauration d'une amende et d'une redevance pour dépôts sauvages et enlèvements d'ordures.

M. le Maire présente le projet de délibération pour l'instauration d'une amende et d'une redevance forfaitaire en cas de dépôts sauvages et indique le montant du forfait proposé. L'objectif est de faire indemniser les frais de nettoyage par le contrevenant. Ce montant comprend aussi la location éventuelle de matériel ou de prise en charge des déchets. La délibération est adoptée à l'unanimité. Interventions de MM. TURGIS et PERNOT.

5. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Décision modificative n° 5 - Budget principal.

Mme. BRUGNOT explique que ces réajustements sont rendus nécessaires par l'augmentation du nombre de repas au restaurant scolaire et par le besoin d'écritures comptables. Des transferts de crédit sont aussi à effectuer pour des besoins en investissement.

La délibération est adoptée à la majorité de 19 voix pour et 1 abstention.

6. URBANISME

6.1 Cession du tènement bâti sis 6, rue H. de Balzac à la société AGIRLA représentée par M. Gilles Lainez.

Mme. GUILLET présente le projet de vente au profit de la société AGIRLA pour un montant de 80 000.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.2 Acquisition de parcelles de terrain situées chemins des Bottes et des Batterses pour transfert dans le domaine public communal.

Mme. GUILLET justifie l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles issues du programme European Homes, afin de permettre le transfert dans le domaine communal des futurs trottoirs et de l'accès à la station de relevage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.3 Maintien du droit de préemption urbain sur la commune.

Mme. GUILLET précise que cette délibération est liée à la modification du PLU. Elle permettra d'exercer le droit de préemption sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PLAN GRAND FROID 2018 - 2019

Un registre, ouvert à la Mairie de Saint-Maurice-de-Beynost, permet d'organiser un contact périodique avec les personnes recensées (personnes âgées ou handicapées isolées vivant à leur domicile et qui en font la demande) afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin, en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence grand froid » par le Préfet. L'inscription sur ce registre est facultative. Elle se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit à l'aide du formulaire disponible à l'accueil de la mairie, soit au secrétariat du C.C.A.S au 04.78.55.14.08. L'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (personne physique comme un parent, un voisin, un ami... ou morale comme un service d'aide à domicile, un C.C.A.S, une assistante sociale, un médecin) ne pourra être acceptée que par écrit. Des conseils pour affronter le froid sont également à votre disposition : une liste de conseils (disponible en mairie) et un site internet : www.solidarites-sante.gouv.fr (Onglet « Santé et environnement » puis risques climatiques - Grand froid/Risques sanitaires liés au froid).

TRAVAUX

La municipalité continue son programme de travaux d'entretien-amélioration : A la Sathonette, des fourreaux ont été passés entre le bâtiment et la grille du parc, en prévision de l'installation d'un interphone et d'une ouverture de porte à distance. La rénovation intérieure de la mairie suit son cours, la réhabilitation de la salle du personnel se termine : une nouvelle cuisine a été aménagée, un doublage des murs et la pose d'un nouveau carrelage effectués, ainsi que des peintures modernes. La réfection de la façade du poste de police municipale : la réception des travaux a eu lieu le 9 novembre ; ils comprennent l'isolation par l'extérieur des façades Est et Ouest ainsi que le ravalement, pour un total de 12159,20€ HT. A ce montant il faut déduire une subvention de l'Etat de 20%, dans le cadre de la rénovation thermique, soit 2431€. L'esplanade de la mairie, très difficile à entretenir, a reçu une végétalisation par projection hydraulique sur ses parties extrêmes, non utilisées ; il s'agit d'une solution technique qui favorise la biodiversité sur sol pauvre, une germination rapide et un bon développement racinaire, sans désherbage ni travail du sol en profondeur. Par la suite, seulement un entretien minimum annuel sera nécessaire. Si cet essai s'avère concluant, d'autres espaces verts recevront le même traitement.



COLIS DE FIN D'ANNÉE POUR LES SENIORS

Pour ceux qui ont fait le choix du « Colis de Noël », distribution en mairie : **jeudi 13 décembre 2018 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30, et lundi 17 décembre 2018 de 9h00 à 11h30.** Le portage de certains colis à domicile sera assuré entre le 11 et le 21 décembre 2018. Pour ceux qui préfèrent participer au repas du 19 janvier 2019 à 12h00 à la salle des fêtes : inscription possible en mairie jusqu'au 4 janvier 2019, 12h00. Les repas « payants » sont à régler en mairie avant le 4 janvier 2019 (Chèque de 34,00€ par repas, à libeller à l'ordre de « Evidence Réception »).

VIE MUNICIPALE

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



C'est en présence d'une assistance particulièrement nombreuse et émue que s'est déroulée cette centième commémoration. Même la pluie battante, qui a cessé dès la fin de la cérémonie, était là pour nous rappeler ce qu'ont dû endurer les poilus dans leurs tranchées pendant quatre années de guerre. Alors que résonnait

le garde à vous, chacun se figeait dans un respectueux hommage à ceux qui sont morts pour la liberté du peuple de France et d'Europe, le clairon sonnait l'ouverture du ban, les enfants et les Jeunes Sapeurs Pompiers assuraient le dépôt de gerbes suivi d'une minute de silence, aux Morts. La lecture du message de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants nous rappelait qu'en ce 11 novembre 1918, les cloches ont sonné à la volée pour la fin de quatre années de guerre, un soulagement qu'il n'est plus possible d'imaginer aujourd'hui. « Les soldats rentreraient, la vie reprendrait son cours, mais rien ne serait comme avant », la moitié des jeunes gens âgés de 20 ans avaient péri, la France comptait 700 000 mutilés. Monsieur le Maire dans son discours rappelait à notre souvenir les 9,5 millions de morts dont 1,4 millions de français; il rendait hommage à toutes les mères, épouses, sœurs dont la vie a été bouleversée, ces femmes qui ont courageusement contribué à l'effort de guerre, souvent malgré la perte d'êtres chers. Il faisait ensuite part à l'assemblée du message du Président de la République rappelant qu'il y a un siècle l'Armistice du 11 novembre 1918 est venue mettre un terme aux combats de la Première Guerre Mondiale. Puis le public se figeait une fois encore lorsque les musiciens de l'Académie de Musique, accompagnés des choristes, entonnaient la Marseillaise, beaucoup de personnes présentes chantant avec eux. Les pigeons des « Ailes de l'Ain », profitant d'une accalmie entre deux averses, prenaient leur envol, emportant un message de paix, encore fragile aujourd'hui. Ainsi se clôturait la cérémonie, chacun était invité à se rendre à la Sathonette pour un vin d'honneur et pour la visite de l'exposition « La France en Guerre ».



VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le maire et les élus municipaux présenteront leurs vœux aux habitants de Saint-Maurice-de-Beynost **Jeudi 10 janvier 2019 à 19h** à la salle des fêtes de la commune

MARCHÉ

En raison du téléthon, le marché du 8 décembre aura lieu exceptionnellement au Forum, sur le parking du tennis.

CLUB AMITIE LOISIRS

Jeudi 15 novembre midi, le repas Beaujolais Nouveau du club rassemblait 47 personnes sous la houlette de la présidente Germaine Péguet, chef cuisinier chevronné. L'ambiance et la bonne humeur étaient de mise. Dimanche 25 novembre, l'association organisait sa vente annuelle à la salle des fêtes de 10 heures à 17 heures. Composée de 10 stands qui se répartissaient entre la confiture et autres produits gustatifs, les vêtements, et les babioles et articles décoratifs, chacun y trouvait son bonheur. L'apéritif offert à 11 heures 30 rassemblait de nombreux convives, ainsi que les boissons et les pâtisseries vendues tout au long de la journée. Ce fut comme à l'habitude un bon moment de rencontre et d'amitié, permettant au club d'envisager l'avenir avec sérénité.



Dans les prochaines semaines, le club propose :
Mercredi 12 décembre : repas de Noël à l'Auberge Rouge.
Mardi 18 décembre : goûter de Noël au club.

JEUNES SAPEURS POMPIERS



Les Jeunes sapeurs-pompiers sont fiers d'avoir participé à la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918. Après un début d'année où le sport était omniprésent, l'heure de la théorie et des cours en salle a sonné. La découverte des équipements de protection individuelle et collective, mais aussi l'initiation aux valeurs éthiques laissent place à une ambiance studieuse. Ils seront présents à la manifestation du « cross des papillotes ». Lors de cette course JSP et animateurs pourront se mesurer avant de débiter les cross pompiers plus froids mais aussi plus boueux. Vous pourrez aussi venir à leur rencontre durant le Téléthon. Toute la section vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

SOU DES ECOLES - RETOUR SUR HALLOWEEN

C'était une première pour l'équipe du SOU, donc l'organisation n'a pas été évidente, petits et grands monstres en ont été enchantés. Nous tenons à remercier les parents accompagnateurs ainsi que les habitants de la commune qui ont réservé un accueil digne de ce nom aux petits monstres des écoles! Merci également à Mr le Maire pour sa visite ainsi qu'aux services techniques, toujours disponibles. Les enfants étaient ravis de leur balade nocturne et de la fête qui a suivi. Nous espérons pouvoir réitérer l'année prochaine. En octobre, le SOU des écoles a permis à une classe de CM2 de se rendre à la fête de la science au lycée de La Boisse ; Et courant novembre, un artisan potier est venu présenter son métier à une classe de maternelle. Merci encore à toutes et tous pour votre engagement précieux à nos côtés. Les enfants et leurs enseignants comptent sur nous !



VIE ASSOCIATIVE

LE FOYER SAINT-MAURICE

Le samedi 12 janvier 2019, le Foyer Saint Maurice vous invite à une soirée des Rois « Années 70 ». Inscrivez-vous rapidement - et au plus tard le 6 janvier 2019 - auprès de Patrick ROZIER au 04 78 55 30 89 (en cas d'absence, laisser un message) ou de Sylvie BELAMIE (belamies@orange.fr). 18 € pour les adultes, 6 € pour les enfants de 6 à 10 ans, gratuit pour les moins de 6 ans. Attention : nombre de places limité. Rendez-vous à la salle des fêtes. Apéritif à 19h30.



CT DOMBES

Dombes-Cotière

CHOUCRUTE PARTY
Animation Cabaret - Miss Flo
(nouveau spectacle)
samedi 2 Février 2019 à 20h00
Salle des Fêtes de ST MAURICE DE BEYNOST
Rue des Iles 01700



Choucroute de la Maison CHANEL (Montfaut)

MENU COMPRENANT : Apéritif, Choucroute, vin blanc et bière, dessert, café.
Tarts : Adultes 28 € / Enfants (-14 ans) 11 € - Parking surveillé

RESERVATION AVANT le 21/01/2019 auprès de votre contact CTD ou de :
Michel BERTHOUD 409 rue de Pins 01300 Tramoyes - 06.84.24.18.49
michel@berthoud.com
Chèque à l'ordre de « C.T. Dombes »

Assurance et Remboursement possible jusqu'au 21 janvier 2019

VERTICAL COTIERE

Cette année encore le club d'escalade Vertical Côtier organise un événement pour la journée du Téléthon. Il sera proposé à tous de s'essayer à la grimpe en toute convivialité et sécurité. Cette découverte se fera sur le site du gymnase du collège Louis Armstrong de Beynost de 9h à 17h le samedi 8 décembre. Tous les fonds collectés seront intégralement reversés à l'association AFM/Téléthon.

SAINT MAURICE COTIERE VOLLEY

VOLLEYTHON 4 X 4
TOUS LES BÉNÉFICES ALLONT AU TÉLÉTHON
SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018
DE 17H00 À 20H00
GYMNASSE DU COLLÈGE A. FRANK
AVENUE ST MAURICE 01700
MIRBEL, LIMITE A 15 ÉQUIPES
40 € PAR ÉQUIPE
PRE INSCRIPTION AVANT LE 30 NOVEMBRE
RENSEIGNEMENTS À :
SMCVOLLEY01@GMAIL.COM
LES 6 A L'UNITHON

ARTEMIS

LE TELETHON A ARTEMIS

Dans le cadre du téléthon, les jeunes acteurs d'Artemis se sont mobilisés pour une grande soirée de théâtre solidaire le mardi 4 décembre à 19h. Sur scène, ils proposent des saynètes : certains débütent et feront leur première montée en scène. Les familles complètent cette soirée solidaire en vendant des crêpes et des boissons au profit du téléthon. Le « café tricot » organise également une vente samedi 8 décembre au profit du Téléthon : décoration de Noël, layettes, et chocolat chaud / chamallows. N'hésitez pas à nous rendre visite à l'accueil d'Artemis de 10h à 12h.

VACANCES DE FIN D'ANNEE

Pendant les vacances de fin d'année Arte Jeunes ouvrira du 26 au 28 décembre. Pour continuer sur l'expérience positive des vacances d'Automne nous inscrirons uniquement pour les trois jours. En gardant les mêmes jeunes sur trois jours la vie du groupe est plus conviviale et dynamique. Côté programme il est encore en construction au moment de l'écriture de ces lignes. Les jeunes vont être associés au choix des activités afin de concevoir un programme qui s'harmonise sur la durée des vacances. Le programme sortira la semaine du 3 décembre. Il sera disponible directement sur le site internet du centre et à Artemis. Les inscriptions seront ouvertes à partir du mardi 11 décembre.

ATELIERS PARENTS-ENFANTS



La première période finit, la deuxième commence. Nous restons sur le même système, avec des mercredis à thèmes (manuel, jeux, expression et zen). Ces thèmes permettent aux familles présentes de renforcer leurs liens sous

différentes formes (le jeu, la créativité, le contact et la parole). C'est aussi un moment d'échange avec les parents et les enfants qui peuvent nous informer sur leurs difficultés et réussites, leurs peurs et joies, leurs envies et idées... Les activités se dérouleront les mercredis matin de 9h30 à 11h30 avec Christopher, accompagné des salariés et bénévoles d'ARTEMIS. Pour participer à ces activités vous pouvez venir à Artemis ou envoyer un mail jusqu'au mardi précédant l'atelier pour vous inscrire (places limitées à 25). S'il reste des places vous pouvez venir le mercredi. Elles sont gratuites mais ouvertes uniquement aux adhérents (un seul adhérent par famille suffit). Planning :

- Mercredi 5 décembre, atelier « Jeux »,
 - Mercredi 12 décembre, atelier « Manuel »,
 - Mercredi 19 décembre, atelier « Expression ».
- Venez donc apprendre et échanger avec nous !

KAWAA - GRANDIR ENSEMBLE

Croyant ou non croyant, venez échanger autour des religions. Un café, en toute convivialité et sans inscription. L'animation du «Kawaa» vous permet de vous exprimer librement, sans jugement avec quelques règles pour respecter les avis de chacun : «Être d'accord de ne pas être d'accord». Rejoignez-nous directement à Artemis, Samedi 15 décembre à partir de 10h30 et vivons un moment serein : ensemble !



CONTES SPECIAL NOEL



En décembre, la bibliothèque proposera ses séances habituelles de contes le samedi matin à 11h les 1er et 15 décembre. Pendant les vacances, mercredi 26 : la bibliothèque fêtera Noël pendant un après-midi spécial Noël, lutin, sapin et avalanche, avec des contes du monde entier de 15h à 16h.

SPECTACLE FAMILIAL - GOUPIL OU FACE

Spectacle médiéval à voir en famille à partir de 5 ans - durée 50 min - vendredi 14 décembre 20h - Le célèbre roman de Renart, raconté par deux saltimbanques, dans un spectacle explosif. L'histoire commence avec messire Constant du Marais, un riche paysan éleveur de poules. Nanti, avare et inculte, il est l'archétype du puissant envié et détesté. Puis arrive Renart, affamé, rusé et opportuniste, représentant du peuple qui souhaite s'emparer des poules de Constant du Marais. Dans un décor artisanal entièrement en bois, les comédiens interprètent 8 personnages différents, mélangent jonglage, acrobatie, chant et musique. Réservations au 04.78.55.13.90



SAVATE BOXE FRANCAISE

Depuis de nombreux mois, le club Mauricien du CSSBF et ses bénévoles préparent l'organisation du 1er tour Auvergne Rhône Alpes des championnats de France de Savate Boxe Française, avec au programme 14 combats. Les sportifs se sont exprimés sur le ring au cœur de la salle, avec une mise en scène lumineuse, dans une ambiance musicale et de brouillard de fumée... dès leur entrée les boxeurs traversent la salle sous les encouragements d'un public nombreux et conquis par l'ambiance, en fusion parfaite avec notre «animateur» Serge Cacciatore, ex-champion de haut niveau, passionné, au service du CSSBF depuis plus de 30 ans. Les combats s'enchaînent, le premier boxeur du CSSBF, Valentin Pellet en catégorie critérium M65, sous les acclamations du public remporte son combat ce qui lui ouvre les portes du prochain tour de la compétition. Arrive le combat de Pierre Jossierand du CSSBF opposé à Antony Bovo-Bianto du BF Provence, en catégorie Elite B. Cette opposition est hors championnat, mais importante pour Pierre, car il va livrer son premier combat sans casque dans cette catégorie des boxeurs expérimentés de haut niveau. Pierre remporte cette victoire à l'unanimité des juges, ce fut l'un des plus beaux combats de la soirée. Il débuta la boxe à l'âge de 12 ans, obtint une 3ème place au championnat de France Cadet en 2012, fut champion Rhône Alpes en 2014, vice-champion de France Junior en 2015, s'inclinant face au champion du monde de la catégorie. En 2016 il est champion Secteur Sud Est combat, en 2018 3ème aux championnats de France combat 2ème série. L'objectif pour cette saison 2018/2019 est : champion de France Elite B Combat en 5 reprises de 2mn. Les membres du CSSBF remercient le public d'avoir été nos invités d'un soir. Prochain rendez-vous le 15 Juin 2019, pour un gala de Savate Pro, le plus haut niveau de notre discipline « pieds poings ».



AIN SUD FOOT

LES MEDAILLES ET LES RECOMPENSES



Lors de la remise des récompenses à Attignat vendredi 9 novembre 2018, Jean François Jannet, président du district de l'Ain, a remis des médailles à 2 dirigeants du club : Maurice Meyet a reçu la médaille de vermeil, Bruno Triay a reçu la médaille d'argent. Une juste récompense pour ces 2 bénévoles. Félicitations à Maurice et Bruno ! Lors de cette même soirée, le club d'Ain Sud Foot a reçu pour la saison 2017/2018 le Challenge de la sportivité U17 Excellence et le Challenge du Fair Play U17 Excellence. Toutes nos félicitations aux éducateurs Christophe Aloth et José Rodrigues et aux joueurs. Les éducateurs qui ont renvoyé 100 % des fiches navettes ont également été récompensés pour la gestion administrative : bravo à David Clin, Stéphane Paillet, Tingha Mbongolo, Christophe Aloth, José Rodrigues !



LES MATCHES AU FORUM DES SPORTS

1er décembre 18 heures : Ain Sud Foot 1 reçoit Limonest
9 décembre 14 heures 30 : Ain Sud Foot 2 reçoit Hauts Lyonnais

LES FORMATIONS

Estelle Henriques et Gilles Desmaris ont participé le jeudi 1er novembre 2018 à la formation U7 organisée par le district de l'Ain. Ces 2 éducateurs entraînent la catégorie U7 (2012/2013) le mercredi de 14h à 15h au stade du forum des sports à Saint-Maurice-de-Beynost. Estelle qui a pratiqué sur le terrain et Gilles qui était en observation ont pu voir différents exercices proposés mais surtout se rendre compte de la pédagogie qu'il faut avoir avec des enfants de 5 et 6 ans. Ils ont reçu une attestation de formation. Les éducateurs et dirigeants ont participé aux formations de l'Olympique Lyonnais. Dans le cadre du partenariat des clubs Réseau Sport, l'Olympique Lyonnais propose des formations gratuites aux éducateurs et dirigeants des clubs partenaires. Depuis le début de saison 8 licenciés du club ont déjà participé à ces formations. Franck Grava, responsable du foot d'animation, a participé à la formation Motricité à l'école de foot. Toutes ces formations sont animées par des intervenants extérieurs ou des éducateurs de l'OL.

VIE PRACTIQUE

SOLIHA

AIN le Département
PROGRAMME D'INTERET GENERAL
DEPARTEMENTAL

REALISEZ VOS TRAVAUX
CONSEILS ET AIDES FINANCIERES

Jusqu'en 2021, le Département de l'Ain met en place 2 programmes vous permettant de rénover votre logement et/ou de l'adapter

SOLIHA SOLIHA Ain a pour mission de vous informer, vous apporter des conseils techniques adaptés, rechercher des solutions de financements et assurer le suivi administratif de votre projet.

Rejoignez-vous !

Après de SOLIHA Ain : 11 rue Brillat Savarin - 01000 Bourg-en-Bresse
04.74.21.02.01 / contact.ain@solihain.fr

MONOXYDE DE CARBONE - ATTENTION DANGER

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui peut tuer. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an (40 à 120 personnes intoxiquées chaque année sur le département de l'Ain). Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chauffe-eau, chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée, cuisinière, braséro, barbecue, outils à moteur thermique, voiture...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffe-eau, chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié (Il vous remettra un certificat d'entretien). Si vous utilisez un poêle à bois, choisissez du bois sans peinture ni vernis. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour (même en hiver) et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bains). N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement (Deux heures de suite maximum et dans une pièce avec aération). Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments, jamais dans un lieu fermé (maison, véranda, cave, garage...). De même pour les braseros, barbecues et outils à moteur thermique. Ne pas laisser le moteur de la voiture (ou moto) allumé dans le garage. Attention ! Quand un appareil de chauffage (ou de cuisson) fonctionne, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous. En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours, et attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous. N° d'urgence : 18 : Pompiers 15 : Samu 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax) 112 : Numéro d'urgence depuis un portable. Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr - Santé Publique France

ADAPA

L'ADAPA est au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain, à travers : L'aide à la personne, l'aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale et d'autres services encore. Le responsable de votre secteur peut se déplacer à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.

Prévenir pour mieux vivre et bien vieillir.



AGENDA

Sam. 1 dec 8h-12h	Le Sou des écoles Vente de sapins - Marché	Sam. 15 dec 19h	Municipalité et commerçants Dégustation et Père Noël
Jeu. 6 dec 14h-17h	CIDFF - ARTEMIS Permanence juridique	Dim. 16 dec 8h-14h	Municipalité Passage du Père Noël dans les rues de la commune
Mar. 11 dec 14h	Pétanque Miribel Côtière Triplettes vétérans	Dim. 16 dec 9h	ARTEMIS Randonnée urbaine à Lyon
Jeu. 13 dec 9h-11h30 14h-18h30	Municipalité CCAS Distribution des colis de Noël des aînés en mairie	Lun. 17 dec 9h-11h30	Municipalité CCAS Distribution des colis de Noël des aînés en mairie
Ven. 14 dec	CIDFF - ARTEMIS Permanence emplois	Jeu. 27 dec 9h30-12h30 16h-19h	Amicale des donneurs de sang Don du sang à l'Allegro
Ven. 14 dec 20h	ARTEMIS Spectacle familial « Goupil et Face»	Ven. 28 dec	CIDFF - ARTEMIS Permanence emplois
Sam. 15 dec	Miribel Côtière Athlétisme Cross des Papillottes Parc de la Sathonette	Lun. 31 dec	CLARA Réveillon Saint-Sylvestre

CROSS DES PAPILOTTES

Samedi 15 décembre, à partir de 13 heures, dans le parc de la Sathonette, Miribel Côtière Athlétisme organise son 18ème Cross des papillottes. Ce cross, labellisé F.F.A, comptant pour le challenge du Rhône, est aussi ouvert aux non licenciés, sous couvert d'un certificat médical, pour les courses 9, 10, 11. Les courses 5 et 6 sont ouvertes à tous, librement.

En 2017, plus de 1000 athlètes sont venus se confronter sur un parcours réputé très technique, mais néanmoins apprécié. La buvette, la musique, l'ambiance vous permettront de passer un agréable après-midi, même si vous n'êtes pas sportif.... Toute l'équipe de M.C.A vous attend nombreux à cette manifestation conviviale et dynamique.

Courses	Catégorie / Année Naissance Saison 2018	durée ou dist.	Départ	Boucle
1	Evell Athlétique F : 2010-2011-2012 FFA+ NON LICENCIÉS**	1000 m allure contrôlée	13 H 00	1PB
2	Evell Athlétique M : 2010-2011-2012 FFA+ NON LICENCIÉS**	1000 m allure contrôlée	13 H 10	1PB
3	Poussines F : 2008-2009	1470 m	13 H 20	1GB
4	Poussins M : 2008-2009	1470 m	13 H 35	1GB
5	NON LICENCIÉS FFA 2007-2008-2009** PAS DE CLASSEMENT Benjaminnes F : 2008-2007	1270 m	13 H 50	1MB
6	NON LICENCIÉS FFA 2008 et avant** PAS DE CLASSEMENT Benjamin M : 2006-2007 et Minimes F : 2004-2005	2840 m	14 H 05	2MB
7	Minimes M : 2004-2005 et Cadettes F : 2002-2003	2840 m	14 H 30	2MB
8	JU F à VE F : 2001 et avant *	4910 m	14 H 45	3MB
9	JU F à VE F : 2001 et avant *	5300 m	15 H 05	4MB
10	CA M à 9E M : 2003 à 1999 *	6180 m	15 H 40	4GB
11	VE M : 1979 et avant *	6180 m	16 H 10	4GB

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h

8h30 - 12h

14h - 18h30



LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

©Directeur de la publication : P. GOUBET

©Ont participé à la rédaction : Y. ROUX et la commission Information-Communication, l'équipe du Club Amitié Loisirs, l'équipe d'Ain Sud Foot, l'équipe du CT Dombes, l'équipe du CSSBF, l'équipe du Sou des écoles, l'équipe du Foyer Saint-Maurice, l'équipe de Vertical Côtière, l'équipe d'ARTEMIS et l'équipe de Saint-Maurice Côtière Volley.

©Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland

©Distribution : équipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

©Tél : 04 78 55 14 08 ©Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr

©Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr

Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.**Horaires du 1er avril au 31 oct.**

Du lundi au vendredi :

8h-11h45 et 14h00-16h45.

Samedi :

8h00-16h45 sans interruption.

ETAT CIVIL

Naissances

29/10	Kenza BOULAHFA
14/11	Loëlie TTEYSSONNEYRE

Mariages

06/10	Idir CHAABANI et Najoi FERCHICHIC
24/11	Kamal ABBAS et Djahra BELLAZOUG

Décès

22/05	Denise ALLOIS
28/09	Suzanne HIRTZ Vve NEMPONT
27/10	Simonne JOUANNIN Vve TRAYAUD
29/10	Robert ROCHE
30/10	Simone VITTOZ Vve ARTHAUD
05/11	Marc VELIEN
13/11	Paulette VERGNON Vve RUSSIER
18/11	Rosina GHERARDI

PERMANENCE

permanence des adjoints

Sur rendez-vous :

01/12	M. BRUGNOT Finances
08/12	C. CHARTON Associations, culture, sport
15/12	L. EXTIER-PONS Affaires sociales
22/12	Y. ROUX Info et communication
29/12	

La mairie sera fermée à 17h30
les lundis et jeudis
du 24 décembre 2018
au 4 janvier 2019